



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 14 mars 2011 à 20 h 00, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif de l'exercice 2010 comme suit :

#### Section de fonctionnement

Dépenses :	1 243 425.14 €
Recettes :	1 548 003.09 €
Excédent de fonctionnement 2010:	304 577.95 €

#### Section d'investissement :

Dépenses :	605 283.33 €
Recettes :	761 170.23 €
excédent d'investissement 2010 :	155 886.90 €

Excédent d'investissement 2009 reporté : 210 762.79 €

Excédent d'investissement total : 366 649.69 €

### 2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier Principal.

### 3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 304 577.95 € à la section d'investissement.

### 4/ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2011 :

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'augmenter de 3% le taux des taxes locales à savoir :

	Anciens Taux	Nouveaux taux
- taxe d'habitation	11.94 %	12.29%
- taxe foncière sur le bâti	11.06 %	11.39%
- taxe foncière sur le non bâti	39.88 %	41.07%
- Contribution Foncière des Entreprises	10.95%	11.27%

## **5/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2011**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête le montant des subventions qui seront allouées en 2011

## **6/APPROBATION DES TARIFS POUR 2011/2012**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des tarifs des locations des salles communales, des redevances d'occupation du domaine public, des services publics payants et des frais d'écolage de l'Ecole de Musique Municipale.

## **7/APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2011.

Le budget préalablement proposé et discuté en Commission Finances, s'équilibre en recettes et en dépenses pour la

- section de Fonctionnement à : 1 588 170.00 €
- section d'Investissement à : 1 571 177.64 €

## **8/Validation de l'Avant Projet Définitif du projet de restructuration, d'agrandissement et de mise aux normes avec la loi Handicap de la Bibliothèque Municipale**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'Avant Projet Définitif du projet de restructuration, d'agrandissement et de mise aux normes avec la loi Handicap de la Bibliothèque Municipale

## **9/Droit de Prémption Urbain :**

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de prémption urbain concernant 2 cessions immobilières.

## **10/ CHORALE SAINTE CECILE : ACHAT DE PARTICIPATION**

La Chorale Sainte Cécile va acheter pour environ 300 € de partitions en 2011

Le Conseil municipal décide de participer à hauteur de 40% du coût des partitions estimées à 300 € pour 2011 (vote : 17 voix pour et 2 abstentions)

## **11/Mise en valeur et restauration de l'horloge historique de l'église Saint Jean**

Il est proposé de restaurer l'ancienne l'horloge UNGERER de l'église Saint Jean qui date de 1910.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en valeur et de restaurer l'horloge historique de l'église Saint Jean pour un coût approximatif de 2 644.00 € HT

Fournisseur : BODET 54210 St Nicolas de Port

Le Maire

Gabriel MULLER